

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marcols Les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de François BLACHE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19 mars 2024

Présents : François BLACHE, Anne-Marie ROUDIL, Lionel VIALLE, Jérôme VIALLE, Claire JOUY, Baptiste BONNET, Sabine VIALLE

Excusés : Marc-Henri BOUCHET, procuration à Jérôme VIALLE, Jessica CHANAL procuration à Anne-Marie ROUDIL

Absents : Julien BONNET

Secrétaire de séance : Anne-Marie ROUDIL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Lecture du compte-rendu du 22 février 2024, approbation à l'unanimité

D2024-012/ Achat du matériel du multiservice Bar des châtaigniers / Résiliation à l'amiable du bail commercial

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Adopté à l'unanimité

Achat du matériel pour un montant de 15 000€ TTC. Résiliation du bail à l'amiable au 31 mars 2024

D2024-013/ Création d'un poste d'adjoint technique de 35h00 hebdomadaires

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Adopté à l'unanimité

D2024-014/ Adhésion des communes de Pailharès et Saint Julien en Saint Alban au SAIGC

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Approuvé à l'unanimité

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024-015/ Approbation du compte de gestion 2023 budget général

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Approuvé à l'unanimité

D2024-016/ Approbation du CA 2023 du budget général

En exercice : 10 ; présents : 6 ; représentés : 2 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 1

Majorité absolue : 5

Sous la présidence de Mme ROUDIL Anne-Marie, adjointe au Maire, délégué aux finances, le Conseil municipal examine le compte administratif du budget GENERAL 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses	289389.43
Recettes	366779.81
Résultat de l'exercice	77390.38
Résultat antérieur reporté	203076.48
Résultat de clôture fonctionnement	280466.86
Investissement	
Dépenses	220453.28
Recettes	204396.92
Résultat de l'exercice	-16056.36
Résultat antérieur reporté	1602.80
Résultat de clôture investissement	-14453.56
Restes à réaliser (RAR)	
Dépenses	43265.00
Recettes	17036.00
Restes à réaliser (solde)	-26229.00
Résultats de clôture investissement avec RAR	-40682.56

Hors de la présence de Mr BLACHE François, maire, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, 08 pour, le compte administratif du budget GENERAL 2023.

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024-017/ Affectation du résultat budget général

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 1

Majorité absolue : 5

Le maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Les tableaux ci-dessous résume la situation et présente les résultats globaux du compte administratif du budget général 2022 ainsi que leur affectation sur 2023,

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		203 076.48		1602.80	-	204 679.28
Opérations exercice	289 389.43	366 779.81	220 453.28	204 396.72	509 842.71	571 176.53
Totaux		569 856.29	220 453.28	205 999.52	509 842.71	775 855.81
Résultat de clôture	-	280 466.86	14 453.76	-	-	266 013.10
Besoin de financement			14 453.76			
Excédent de financement			-			
Reste à réaliser			43 265.00	17 036.00		
Besoin de financement			26 229.00			
Excédent de financement						
Besoin total de financement			40 682.56			
Excédent total de financement			-			
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			40 682.56			au compte 1068 Investissement
			239 784.30			au compte 002 Excédent ou déficit fonctionnement reporté
						F + G = H
						au compte 001 Excédent d'investissement reporté

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à l'affectation des résultats 2023 sur le budget général 2024 tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

D2024-018/ Vote des taux des taxes locales 2024

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 1

Majorité absolue : 5

Pas d'augmentation, approuvé à l'unanimité

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 33.50%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 54.20%
- Taxe d'habitation : 7.44%

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024-019/ Vote du Budget général Primitif 2024

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ; abstentions : 1

Majorité absolue : 5

Le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif général 2024 établi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	569 000 €	569 000 €
Section d'investissement	293 000 €	293 000 €
TOTAL	862 000 €	862 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif général 2024 tel qu'il a été présenté ci-dessus, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et avec les opérations pour information.

D2024-020/ Approbation du compte de gestion 2023/ budget annexe vente de chaleur

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ; abstentions : 1

Majorité absolue : 5

Approuvé à l'unanimité

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024-021/ Approbation du compte administratif 2023/ budget annexe vente de chaleur

En exercice : 10 ; présents : 6 ; représentés : 2 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 1

Majorité absolue : 5

Sous la présidence de Mme ROUDIL Anne-Marie, adjointe au Maire, déléguée aux finances, le Conseil municipal examine le compte administratif du budget CHALEUR 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses	71163.92
Recettes	106547.56
Résultat de l'exercice	35383.64
Résultat antérieur reporté	24398.40
Résultat de clôture fonctionnement	59782.04
Investissement	
Dépenses	36416.70
Recettes	63660.72
Résultat de l'exercice	27244.02
Résultat antérieur reporté	-26830.39
Résultat de clôture investissement	413.63
Restes à réaliser (RAR)	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Restes à réaliser (solde)	0.00
Résultats de clôture investissement avec RAR	413.63

Hors de la présence de M. BLACHE François, maire, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, 08 pour, le compte administratif du budget CHALEUR 2023.

D2024-022 Affectation du résultat budget annexe vente de chaleur

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 1

Majorité absolue : 5

Le maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Les tableaux ci-dessous résume la situation et présente les résultats globaux du budget vente de chaleur 2023 ainsi que leur affectation sur 2024,

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		24 398.40	26 830.39	-	26 830.39	-
Opérations exercice	71 163.92	106 547.56	36 416.70	63 660.72	107 580.62	63 660.72
Totaux	71 163.92	130 945.96	63 247.09	63 660.72	134 411.01	63 660.72
Résultat de clôture	-	59 782.04	-	413.63	-	413.63

Besoin de financement

Excédent de financement

Reste à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

-	A
413.63	
-	C
-	D = B - C
-	E = A - D
-	
59 782.04	au compte 002 Excédent ou déficit fonctionnement reporté F + G = H
	au compte 001 déficit d'investissement reporté

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à l'affectation des résultats 2023 sur le budget vente de chaleur 2024 tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

D2024-023/ Vote du Budget vente de chaleur Primitif 2024

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour : 08 ; contre 0 ; abstentions : 1

Majorité absolue : 5

Le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif VENTE CHALEUR 2024 établi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	166 283 €	166 283 €
Section d'investissement	100 113 €	100 113 €
TOTAL	266 396 €	266 396 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif VENTE DE CHALEUR 2024 tel qu'il a été présenté ci-dessus, au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement, et avec les opérations pour information.

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Motion de soutien au centre des routes de Saint Pierreville

Après avoir exposé le risque de fermeture du centre des routes de Saint Pierreville et après avoir rendu compte d'une réunion qui s'est tenue au Département avec les responsables du service et les maires des communes alentours, le Maire confirme au conseil municipal la fermeture de ce centre à l'automne prochain,

Sur proposition de la mairie de Saint Pierreville, le maire propose au conseil municipal de voter une motion de soutien pour le maintien du centre des routes de Saint Pierreville

Adopté à l'unanimité, 9 pour.

Questions diverses

- Prochaine réunion :
 - CCAS le 04 avril 2024
 - Prochain conseil municipal le 02 mai 2024
 - CCID le 18 avril 2024

La séance est levée à 23h30